

Commune de Tenay

L'an deux mil vingt-trois et le trente mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.

Nombre de
Conseillers

En exercice 15

Présents 14

Votants 15

Absents 1

Pouvoirs 1

Etaient présents : M et Mmes G. ALLAIN, C. SAVOI, N. BOUTEAUD, J-F. BONIN, P.PERSICO, G.CHARVET, S.CHEVRY, S.BRUN, F.MALARD, M.BOUMIR, S.DELAVY, C.GRABIT, C.TIVEDDU ; C.PARDO

S.AMOURIQ

Date de convocation : 22/03/2023

Secrétaire de séance : Carlos PARDO

S.AMOURIQ donne procuration à Carlos PARDO

APPROBATION COMPTE de GESTION du RECEVEUR

ANNEE 2022 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Délibération N° 21/2023

- * -

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Gaël ALLAIN, Maire

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'Exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'Exercice 2022,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'Exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du Budget de l'Exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'Exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture et
publication ou notification

Le ... 04.10.2023



Le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. PARBO'.

C. PARBO
Adjoint au Maire

per Le Maire,
Gaël ALLAIN



C. SAUVI
Adjoint au Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. SAUVI'.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR ANNEE 2022 - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Date de transmission de l'acte : 04/04/2023

Date de réception de l'accusé de
réception : 04/04/2023

Numéro de l'acte : 21-2023 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 001-210104162-20230330-21-2023-DE

Date de décision : 30/03/2023

Acte transmis par : Gaël ALLAIN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires